



Dominique Orliac interpelle le Ministre de l'Agriculture sur les zones défavorisées

La députée du Lot, Dominique Orliac, mobilisée depuis le début sur la réforme des zones défavorisées (zones soumises à des contraintes naturelles et bénéficiant de ce fait de subventions pour compenser ces handicaps) a interpellé Monsieur le Ministre de l'Agriculture lors de la séance des questions au Gouvernement du 17 janvier sur ce sujet.

La carte initiale rendue le 23 septembre dernier excluait 111 communes de notre département. Grâce au travail mené par les services du ministère en collaboration avec les organisations professionnelles agricoles, de nombreuses communes ont pu être à nouveau classées en zones défavorisées, tel est le cas des communes situées dans la Bouriane.

Cependant, comme l'a souligné la députée, « les agriculteurs restent encore inquiets puisque de nombreuses communes restent actuellement exclues de cette réforme et sont donc privées de l'Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel (ICHN). Dans le Lot, il s'agit de 19 communes situées dans les petites régions agricoles de la Vallée de la Dordogne et du Quercy Blanc. »

La députée a dès lors demandé à Monsieur le Ministre si les travaux entrepris visant à inclure l'ensemble des communes encore exclues du classement allaient se poursuivre et si les critères précités, applicables notamment aux communes du Lot, étaient envisagés par le Ministère.

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre a rappelé que « nous continuons à travailler pour faire avancer ces cartes pour trouver les meilleures solutions partout dans tous les départements. », avant de terminer en précisant que « on n'aura pas exactement la même carte entre celle d'avant et celle d'aujourd'hui. »

Dominique Orliac restera particulièrement attentive aux travaux à venir sur cette réforme dans le Lot et reste à l'entière disposition des organisations professionnelles agricoles et des agriculteurs.